



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme MENUGE-PINCHART demeurant Avenue des Combattants, 114 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de la Gare d'Hédenge à 1367 Ramillies, et cadastré sous 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section A, n° 246r².

Le projet consiste à **CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES - ABATTRE PLUSIEURS ARBRES REMARQUABLES**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 :

La demande implique un ou plusieurs écarts au Guide Régional d'Urbanisme relatif au règlement général sur les bâtisses en site rural :

La demande s'écarte indications suivantes :

- Art. 419. c. « (...) *les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants. (...)* » ;
- Art. 419. d. « *L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.* ».

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **11/10/2019** au **25/10/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 19/10/2019 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 04/10/2019 au 25/10/2019

À Ramillies, le 25/09/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY